



APPEL À PARTICIPATION

RÈGLEMENT ET CONDITIONS DU CONCOURS DE FILMS-DOCUMENTAIRE

Pour sa 22e édition, le festival TERRITOIRES EN IMAGES, organisé par l'association ARRIMAGE, poursuit son concours de film documentaire.

Thème du concours : **TERRITOIRES**

Date limite d'envoi des films : 20 avril 2018

Le concours film TERRITOIRES EN IMAGES se déroule en 5 étapes :

1. Les réalisateurs souhaitant participer au concours envoient leur film en support numérique téléchargeable ou, au cas échéant, sur support DVD
2. L'association ARRIMAGE opère une sélection parmi les films reçus
3. Les réalisateurs sélectionnés sont prévenus par mail
4. Les films sont projetés durant le festival TERRITOIRES EN IMAGES
5. Les prix du jury et le prix Arrimage sont remis aux réalisateurs désignés.

L'association Arrimage ne saurait en tout état de cause être tenue responsable de la perte des documents et données des candidats avant leur bonne réception au siège de l'association.

À qui est ouvert le concours ?

Le concours film TERRITOIRES EN IMAGES est ouvert à toutes et à tous, sans distinction d'âge ou de profession. Chaque réalisateur, même nom et prénom, ne pourra présenter qu'un seul film.

À quoi est ouvert le concours ?

Le concours film TERRITOIRES EN IMAGES est ouvert à tout film dont le réalisateur jugera qu'il comporte un regard critique et documentaire sur le thème de l'édition du festival (TERRITOIRES).

- Le film ne doit pas dépasser 60 min.
- Le film doit être envoyé en support numérique téléchargeable de préférence ou, au cas échéant, sur support DVD
- Les films doivent être compréhensibles par un public francophone (sous-titres si besoin)
- Le film doit être accompagné d'un texte de présentation (500 caractères maximum) et de différentes informations répertoriées dans le bulletin d'inscription au concours (voir plus bas)

Comment participer ?

Le réalisateur envoie son film et son bulletin d'inscription (voir plus bas) avant le 20 avril 2018.

Quand sera connue la sélection ?

Début juillet, la sélection sera rendue publique sur le site et par mail auprès des sélectionnés.



22ÈME FESTIVAL TERRITOIRES EN IMAGES

PHOTO ET CINÉMA DOCUMENTAIRE



Que dois-je faire suite à ma sélection ?

Nous vous contacterons pour caler le planning des projections, en respectant au mieux vos disponibilités pour participer au débat qui suit la projection.

Dates du festival ?

Le festival se déroulera en novembre 2018 à l'Institut de Géographie de Paris, 191 rue Saint-Jacques (5e). Les dates précises seront communiquées ultérieurement.

Qui attribue les prix ?

Le jury film du festival est composé de professionnels de l'image, d'étudiants et d'enseignants. Sa composition sera connue et publiée au plus tard à l'ouverture du festival. Ce jury n'assiste pas aux débats qui suivent les projections. L'association Arrimage remet également un prix. Le jury annonce les gagnants en fin de festival.

Que deviennent les films après le festival ?

L'association ARRIMAGE conserve les films et travaille à leur diffusion dans d'autres lieux après accord du réalisateur. Si, le réalisateur accepte, son film pourra être mis à disposition des participants au crowdfunding de l'association pour une durée de 10 jours via la plateforme Vimeo.